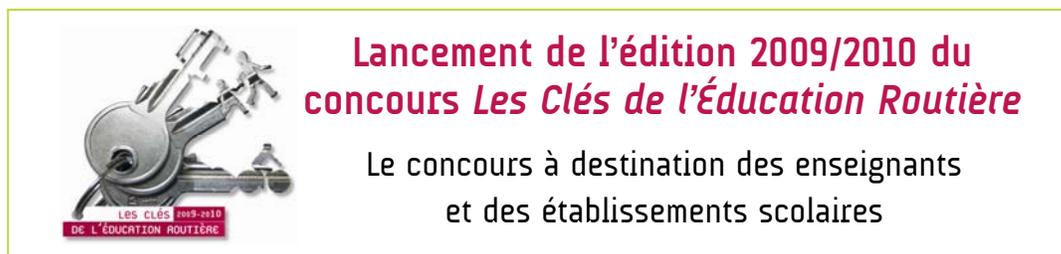


COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 septembre 2009



L'association Prévention Routière et la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) invitent les enseignants et les établissements scolaires à participer à la deuxième édition du concours *Les Clés de l'Éducation Routière*

Depuis sa création en 1949, l'association Prévention Routière a fait de l'éducation routière une priorité, en intervenant en milieu scolaire et en diffusant des outils pédagogiques destinés à aider les enseignants. Rappelons que chaque année, près de 17 000 enfants et jeunes entre 3 et 18 ans sont victimes d'un accident de la circulation.

Aujourd'hui, l'association Prévention Routière, avec le soutien des assureurs de la FFSA, lance pour la deuxième année consécutive le concours *Les Clés de l'Éducation Routière*, avec pour ambition de récompenser les initiatives les plus originales et les plus marquantes des enseignants ou des établissements scolaires en matière d'éducation routière. C'est également l'occasion de mettre en valeur et de faire connaître les initiatives menées dans les écoles, les collèges et les lycées.

Pour la première édition, trois écoles, un collège, un lycée et un Institut médico-éducatif ont été récompensés pour leurs initiatives en matière d'éducation routière lors d'une cérémonie au Ministère de l'Éducation Nationale.

Le concours s'adresse à l'ensemble du système éducatif du secteur public et du secteur privé des premier et second degrés, y compris les enseignements spécialisés et adaptés (IME¹, EREA²...). Il s'adresse :

- aux enseignants ;
- aux équipes pédagogiques constituées pour conduire un projet commun ;
- aux établissements scolaires.

Les catégories ouvertes au concours :

- actions pour les élèves des cycles 1 et 2 des écoles (de la maternelle jusqu'au CE1) ;
- actions pour les élèves du cycle 3 des écoles (CE2 à CM2) ;
- actions pour les élèves des collèges ;
- actions pour les élèves des lycées.

Le meilleur projet de chacune des catégories sera récompensé par un lot d'une valeur de 2 000 € destiné à développer de nouvelles actions d'éducation routière, ainsi que par des supports pédagogiques.

Pour participer, les enseignants et établissements scolaires peuvent télécharger le dossier de participation dès maintenant sur www.les-cles.fr ou en faire la demande auprès des comités départementaux de l'association Prévention Routière. Les dossiers devront être retournés à l'association Prévention Routière avant le vendredi 23 avril 2010 au plus tard. Le Grand Jury, composé de personnalités qualifiées dans les domaines de l'éducation routière et de la pédagogie, dévoilera les lauréats du concours et remettra les prix le mercredi 16 juin 2010.

Contact presse : Thomas Le Quellec - Tel : 01 44 15 27 79 - e-mail : t.lequellec@preventionroutiere.asso.fr

¹ IME : Institut Médico-Educatif

² EREA : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

Sommaire

Communiqué de presse.....	1
Le palmarès 2008/2009.....	3
Les Clés de l'Education Routière - Questions / Réponses.....	5
L'association Prévention Routière.....	7
La Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA).....	8

Le palmarès 2008/2009 des Clés de l'Éducation Routière

ÉCOLE « CYCLES1 & 2 »

ÉCOLE D'APPLICATION JOLIOT CURIE - CHARLEVILLE-MEZIERES (ARDENNES)

Responsables du projet : Sylvie PIZZUTTI, Hélène CENSI et Marie DUPUIS, enseignantes

Concernés : 50 élèves de Maternelle (petite, moyenne et grande sections) et une CLIS (Classe d'Intégration Scolaire)

La Quali-Attitude

Travail des enfants à partir de l'analyse de conséquences d'accidents (visite d'un service d'urgence et de pédiatrie) pour réfléchir sur les dangers, déterminer des comportements sûrs et comprendre la nécessité des règles

ÉCOLE « CYCLE 3 »

ÉCOLE ELEMENTAIRE FRANÇOISE DOLTO - VILLENEUVE-LES-MAGUELONNE (Hérault)

Responsable du projet : Sylvie FERRIE, directrice

Concernés : 32 élèves de 2 classes de CE2.

Classe nature à VTT

Travail des enfants sur la maîtrise de la bicyclette (EPS), et sur la circulation routière tout au long de l'année scolaire pour préparer une sortie découverte de 4 jours de Villeneuve-Lès-Maguelonne et ses environs.

COLLÈGE

E.R.E.A FRANÇOIS TRUFFAUT- MAINVILLIERS (Eure-et-Loir)

Responsable du projet : Régis DRIGNY, enseignant

Concernés : 13 élèves de 4^e, 14 élèves de 3^e

4^e - Des tours de roues pour un tour en Seine-Maritime, Étretat/Fécamp du 18 au 22 mai 2009

3^e - Les mobylettes à Oradour-sur-Glane : sur les traces de la mémoire du 8 au 13 mai 2009

Mise en place de programmes d'éducation routière (AASR 1 et 2, BSR) permettant des déplacements à bicyclette ou à cyclomoteur pour découvrir une région en rapport avec les programmes scolaires.

LYCÉE

LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ NAZARETH - RUILLE-SUR-LOIR (Sarthe)

Responsable du projet : Lucienne MARTINS, enseignante

Concernés : 45 élèves de 3^e préparatoire à la voie professionnelle

Étude « Respect du Code de la route et comportement responsable »

Réalisation par des élèves de 3^e d'une enquête de sécurité routière intégrant sa conception (étude préparatoire, réalisation du questionnaire), l'enquête sur le terrain, le traitement des données et leur restitution.

Prix Spéciaux

PRIX SPÉCIAL DE LA DÉLÉGUÉE INTERMINISTÉRIELLE À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ÉCOLE PRIMAIRE PAUL LANGEVIN - MONDEVILLE (Calvados)

Responsable du projet : Emmanuel VANNIER, directeur

Concernés : 350 élèves de CE2, CM1 et CM2 des 3 écoles de Mondeville

« Brevet du cycliste » des écoles de Mondeville

Mise en place d'un programme d'acquisition de l'autonomie des déplacements (piéton et cycliste) en 6 étapes, allant du CE2 jusqu'au CM2 et se concluant par l'attribution de l'APER (Attestation de Première Éducation à la Route) et d'un brevet du cycliste

PRIX SPÉCIAL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES (FFSA)

I.M.E. LES OLIVIERS - MONTPELLIER (Hérault)

Responsable du projet : Françoise MONTAUX, enseignante

Concernés : 40 jeunes de 8 à 20 ans

« En route »

Mise en place d'ateliers pédagogiques d'éducation routière pour préparer les élèves, tous porteurs d'un handicap mental, à une autonomie relative dans leurs déplacements piétons, cyclistes ou même cyclomotoristes avec obtention de l'APER et des ASSR.

Grand Jury de l'édition 2008/2009

Monsieur Bernard Pottier

Président

Association Prévention Routière

Président du Jury

Monsieur Jean-Louis Nembrini

Directeur Général de l'Enseignement scolaire

Ministère de l'Éducation Nationale

Madame Michèle Merli

Préfète

Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière

Monsieur Bernard Spitz

Président

Fédération Française des Sociétés d'Assurances

Madame Françoise Châtenet

Directrice de recherche

INRETS

Madame Geneviève Jurgensen

Fondatrice

Ligue contre la Violence Routière

Monsieur Pierre Gustin

Délégué général Association Prévention Routière

Les Clés de l'Éducation Routière

Questions / réponses

Qui peut participer au concours ?

Le concours concerne l'ensemble du système éducatif du secteur public et du secteur privé des premier et second degrés, y compris les enseignements spécialisés et adaptés, CFA... et s'adressent :

- aux enseignants ;
- aux équipes pédagogiques constituées pour conduire un projet commun ;
- aux établissements scolaires.

Afin de pouvoir analyser de manière homogène le contenu des dossiers en fonction de l'âge des enfants et des jeunes, quatre catégories ont été créées :

- actions d'éducation routière pour les élèves des cycles 1 et 2 des écoles ;
- actions d'éducation routière pour les élèves du cycle 3 des écoles ;
- actions d'éducation routière pour les élèves des collèges ;
- actions d'éducation routière pour les élèves des lycées.

Quelles actions peuvent être présentées ?

Toutes les actions d'éducation aux risques routiers menées dans le cadre scolaire par les enseignants, seuls ou avec des partenaires (parents d'élèves, associations, animateurs de centres de loisirs...) peuvent être proposées :

- apprentissage de la circulation piétonne, vélo, cyclo... ;
- projets pédagogiques pluridisciplinaires intégrant des aspects liés aux déplacements ;
- travaux d'enfants ou de jeunes visant à améliorer leur propre sécurité ;
- participation à la mise en place d'un plan de déplacement domicile-école ;
- enquêtes sur les infrastructures ou les comportements et propositions d'amélioration...

Les actions présentées devront avoir été réalisées au cours de l'année scolaire 2009/2010

Comment constituer un dossier de candidature ?

Il suffit de remplir le dossier de candidature en renseignant précisément chaque rubrique.

Joindre en annexe tous les documents pouvant permettre au Comité de Présélection et au Grand Jury de mieux apprécier un projet et ses modalités de mise en oeuvre (fiches pédagogiques, fiches et travaux d'élèves, photos, vidéos, dossiers de classe, articles de presse, dépliants, affiches...).

Les annexes multimédias sont bien sûr acceptées.

Qui analysera les dossiers ?

Tous les dossiers de candidature seront étudiés par le Comité de Présélection composé de membres de l'association Prévention Routière et de la FFSA, qui proposera au Grand Jury de l'association Prévention Routière une sélection d'actions d'éducation routière conduites par des enseignants ou des établissements scolaires.

Le Grand Jury sera présidé par Bernard Pottier, Président de l'association Prévention Routière, et composé de personnalités qualifiées dans les domaines de l'éducation routière et de la pédagogie. Il se réunira début juin 2010 pour étudier les propositions du Comité de Présélection et désigner les lauréats.

Le Grand Jury pourra également décerner des prix spéciaux à des enseignants, établissements scolaires ou institutions dont les actions auront été jugées remarquables.

Quand et à qui retourner un dossier ?

La date de clôture de réception des dossiers de candidature est fixée au 23 avril 2010. Le dossier complet est à envoyer ou à déposer au Comité de l'association Prévention Routière du département concerné.

Quelles récompenses ?

Chaque enseignant ou établissement scolaire lauréat se verra remettre un trophée symbolisant les Clés 2009/2010 de l'Éducation Routière. En outre, le Grand Jury attribuera à chacun des quatre lauréats un lot d'une valeur unitaire de 2 000 €. Ces lots sont destinés à poursuivre et à développer les actions d'éducation routière dans l'établissement. Les autres enseignants sélectionnés recevront une dotation en matériel pédagogique.

La proclamation des résultats et la cérémonie de remise des prix auront lieu le mercredi 16 juin 2010 à Paris en présence des lauréats, du Comité de Présélection et du Grand Jury.



L'association Prévention Routière

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1955, l'association Prévention Routière s'est donné pour mission de **réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation routière**. Pour cela, elle étudie, met en œuvre tous les moyens et encourage toutes les initiatives propres à améliorer la sécurité sur la route et à faire évoluer les comportements des usagers de la route.

Ainsi, 1 300 000 enfants ou adolescents bénéficient chaque année de **séances d'éducation routière**. Pour mener à bien ses actions en milieu scolaire, l'association Prévention Routière bénéficie du concours de nombreux moniteurs d'éducation routière et organise des stages pour les former (456 moniteurs d'éducation routière formés en 2007).

36 000 conducteurs participent chaque année à des stages de sensibilisation organisés dans le cadre du permis à points, en alternative aux poursuites ou dans le cadre de la procédure pénale.

L'association Prévention Routière organise également des stages de **réactualisation des connaissances pour les conducteurs seniors** volontaires. Elle propose aux entreprises des **solutions concrètes pour réduire leur risque circulation** (analyse et gestion du risque routier, sensibilisation du personnel, formation des conducteurs).

Enfin, plusieurs millions de Français sont touchés chaque année par les **campagnes de communication**, les dépliants et les brochures de l'association Prévention Routière.

130 000 adhérents et donateurs, dont 15 000 entreprises, soutiennent aujourd'hui l'action de l'association Prévention Routière. Les adhésions représentent 45% du budget de l'association, le reste provenant de subventions des sociétés d'assurances et des collectivités territoriales.

101 comités départementaux relaient sur le terrain les campagnes nationales et initient leurs propres actions de prévention. Chaque comité anime un réseau de bénévoles.

Pour en savoir plus : www.preventionroutiere.asso.fr



La Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA)

Créée en 1937, la Fédération française des sociétés d'assurances regroupe 266 entreprises représentant 80 % du marché de l'assurance. Elle réunit des sociétés anonymes, des sociétés d'assurance mutuelle et des succursales de sociétés étrangères pratiquant l'assurance et la réassurance.

Depuis octobre 2008, la FFSA est présidée par Bernard Spitz. Le délégué général de la Fédération est Jean-François Lequoy.

La Fédération française des sociétés d'assurances remplit cinq missions principales :

- **Représenter les intérêts de la profession** auprès de ses interlocuteurs, publics et privés, nationaux et internationaux.
- **Etre un outil de concertation avec ses différents partenaires** tant externes - consommateurs, médias, universitaires, autres secteurs d'activité... - qu'internes - organisations d'intermédiaires, syndicats de salariés (négociations des conventions et accords collectifs). A ce titre, elle joue aussi un rôle d'interface entre les entreprises adhérentes et les organismes techniques ou sociaux organisés et gérés pour compte collectif.
- **Etudier en commun les problèmes techniques, financiers et juridiques.** La connaissance des risques repose sur des observations statistiques les plus larges possible, ce qui implique de mener des études au niveau de l'ensemble du marché. La FFSA établit des statistiques rétrospectives et prospectives de l'assurance.
- **Informier le public**, notamment par l'intermédiaire de son site www.ffsa.fr et du Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA). La FFSA participe aux grands débats de société par l'intermédiaire du Conseil d'orientation et de réflexion de l'Assurance (CORA) et à travers différentes publications comme la revue Risques.
- **Promouvoir les actions de prévention** afin de réduire la gravité et la fréquence des risques. La profession agit par le canal de l'association Prévention routière, du Centre national de prévention et de protection (CNPP), de l'association Assureurs, prévention, santé (APS), Promotion et suivi de la sécurité routière en entreprise (PSRE) et de La Mission risques naturels (MRN).

Dans le domaine de la circulation routière, les sociétés d'assurances membres de la FFSA ont créé en 1949 l'association Prévention Routière, organisme chargé de mener des actions pour rendre la route plus sûre. Depuis le milieu des années 1990, elles signent avec l'Etat tous les 5 ans convention de partenariat dans le domaine de la lutte contre l'insécurité routière. Par cette convention, les sociétés d'assurances s'engagent à consacrer 0,5 % du montant des cotisations d'assurance de responsabilité civile automobile, soit environ 25 millions d'euros par an, à des opérations de prévention routière.

Pour en savoir plus : www.ffsa.fr